



JUDO CLUB

Saint Dié Des Vosges
BP 94146
88104 SAINT DIE DES VOSGES CEDEX
Tél : 03 29 58 45 18
Mail : judoclubsaintdie@orange.fr

Contacts :

Gérard CLAUDEL
Tel : 03 29 41 71 89 ou 06 15 39 33 28
Mail : gerardclaudel88@gmail.com

Adrien VALENCE
Tél : 06 21 71 90 89
Mail : adrien-valence@wanadoo.fr

STAGE DE PERFECTIONNEMENT JUDO

LUNDI 20 AU MERCREDI 22 FEVRIER 2017

DOJO - PALAIS OMNISPORTS DE SAINT-DIE

ENCADREMENT :

Gérard CLAUDEL CN 6^{ème} Dan Diplômé d'Etat
Lionel MAUGOUST CN 3^{ème} Dan Diplômé d'Etat
Adrien VALENCE CN 2^{ème} Dan Diplômé d'Etat

CONDITIONS :

Ouvert à tous les judoka licenciés à la FFJDA quelque soit le grade, aptes médicalement à la pratique du judo ; nés de **2010 à 2003** inclus

PREVOIR :

Judogi ; survêtement et baskets propres pour l'intérieur. Vêtements chauds et un imperméable pour l'extérieur. Affaires de piscine (pour le mardi)

RESTAURATION :

Possibilité de rester sur place pendant l'heure de midi avec les cadres techniques et de manger les repas tirés du sac. Prévoir une gourde ou bouteille d'eau en sus.

PROGRAMME :

JUDO : technique ; arbitrage ; alimentation...
Activités selon météo/Piscine / Laser Game



HORAIRES :

Accueil tous les jours de 8h40 à 9h00

Pratique de 9h00 à 11h45 et de 13h45 à 16 h

TARIFS :

Pour tous : **35 € les 3 jours** (possibilité de venir à la journée : **14 €/jour**)

Réduction si plusieurs d'une même fratrie : -5€ pour le 2^{ème}, -10 € pour le 3^{ème} ...

Les chèques sont à libeller au nom du "Judo club déodatien"; les chèques vacances, ANCV, et bons CAF 2016/2017 et participations CE sont acceptés

Coupon réponse à rendre ou à envoyer (adresse en haut de page) avec le règlement au plus tard le premier jour du stage

✂ ----- ✂ ----- ✂ -----

Autorisation parentale

Je soussigné (Nom, Prénom).....

Demeurant tél. :

Adresse mail :

Et agissant en qualité de : père, mère, tuteur de(s) enfant(s) :

Nom : Prénom : Né(e) le : Club :

Nom : Prénom : Né(e) le : Club :

Déclare : - autoriser l'(es) enfant(s) inscrit(s) ci-dessus, à participer au stage de judo et aux activités proposées par les organisateurs.

- autoriser les responsables du stage, en cas d'urgence, à se substituer à moi pour tous les actes nécessaires à la sécurité ou à la santé de mon (mes) enfant(s) et à prendre toutes décisions que l'urgence médicale ou chirurgicale nécessiterait sur demande d'un médecin.

Fait à : Le : ... / / 2017

Signature :

IMPERATIF : Règlement ci-joint par :



SAINT
DIÉ
DES
VOSGES

